

Exercice de la Profession : Droit de l'urbanisme et Economie de l'architecture

Titulaires

Philippe LEVERT (Coordonnateur) et Pauline Lefebvre

Mnémonique du cours

STAG-P5210

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Flagey

Contenu du cours

Cette Unité d'Enseignement (UE) est constituée de deux cours distincts : **Droit de l'urbanisme** (Philippe Levert) et **Economie de l'architecture** (Pauline Lefebvre).

Droit de l'urbanisme

Le cours de droit de l'urbanisme s'articule sur deux volets.

Le premier consacré au fondamentaux du droit de l'immobilier : droits réels, théorie des contrats et obligations, contrats spéciaux.

Le second aux fondamentaux du droit de l'urbanisme.

Economie de l'architecture

Le cours aborde la pratique architecturale de conception sous l'angle des ressources (financières, matérielles, énergétiques, humaines...) qu'elle mobilise, déplace et consomme. Le cours envisage en effet la pratique architecturale comme une pratique prescriptive engageant une longue série d'actions permettant d'aboutir à une construction. Seront ainsi présentés et interrogés : le rôle professionnel de l'architecte comme concepteur, prescripteur et contrôleur des travaux ; les outils médiateurs qui guident le passage du dessin à la construction via des descriptions quantitatives et qualitatives (géométraux, modélisations, métré, cahier des charges, normes) ; les responsabilités des architectes vis-à-vis des flux financiers, matériels et humains mis en mouvement par leurs projets via ces dispositifs très concrets.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Droit de l'urbanisme

Permettre aux étudiants de comprendre la matière et le vocabulaire juridique et de disposer d'une grille de lecture leur permettant d'appréhender des situations concrètes.

Economie de l'architecture

Le cours vise à rendre les étudiant-es sensibles aux coûts de l'architecture, tant en termes financiers (combien ça coûte) que, plus largement, en termes environnementaux (ce que ça coûte). L'objectif du cours est que les étudiant-es comprennent et sachent se saisir des dispositifs très concrets par lesquels des choix de conception engagent la mobilisation de ressources (financières, matérielles, humaines) pour la construction.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Droit de l'urbanisme

Cours ex cathedra avec support illustratif.

Economie de l'architecture

Conférences en auditoire et accompagnement du travail en groupe.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Droit de l'urbanisme

Voir Syllabus

Economie de l'architecture

Un portefeuille de lectures et de ressources sera posté sur l'UV avant le début du quadrimestre.

Support(s) de cours

Syllabus et Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Flagey

Contact(s)

Droit de l'urbanisme

philippe.levert@ulb.be

Economie de l'architecture

pauline.lefebvre@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit et Travail de groupe

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Droit de l'urbanisme

Chaque questionnaire comportera 4 questions. Les questions seront des questions dites « ouvertes ». Exemple :

Monsieur BORVAL a acquis un appartement dans un immeuble situé à Watermael-Boitsfort. Cet immeuble présente des problèmes d'insonorisation. Monsieur BORVAL doit ainsi subir les bruits en provenance de l'appartement voisin à toute heure du jour et de la nuit. Il se dit victime d'un trouble de voisinage. Il envisage de procéder à des travaux d'insonorisation de son appartement. Il prévoit de construire un mur en gyproc avec un matériel isolant contre le mur jointif avec l'appartement voisin.

[[table]]

[[table]]

Economie de l'architecture

Les modalités précises de l'évaluation seront communiquées sur l'UV avant le début du quadrimestre.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Droit de l'urbanisme

Chaque questionnaire comportera 4 questions. Chaque question est cotée sur 2,5 points.

Il faut, pour réussir le cours de droit, obtenir une moyenne de 10/20 sur l'ensemble des deux questionnaires.

Economie de l'architecture

Le travail en groupe (y inclus l'évaluation continue) compte pour 60% de la note pour cette activité d'apprentissage ; l'examen pour 40%.

Note globale de l'UE

La cote globale de l'UE sera la **moyenne arithmétique pondérée des cotes partielles, avec note absorbante à 07/20**. Ceci signifie qu'une note d'AA inférieure à 07/20 neutralise le calcul de la moyenne arithmétique pondérée, et entraîne que la note de l'AA la plus basse devient la note de l'UE.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté d'Architecture La Cambre Horta

MA-ARCH | Master en architecture | finalité Spécialisée/bloc 2

